

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

9 FÉVRIER 2012

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Théâtre Alexandre  
Dumas – Demande de  
subvention auprès du  
Conseil Général des  
Yvelines**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 10 février 2012  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 14 février 2012  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 14 février 2012

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
par intérim

  
François LANSIART

L'an deux mille douze, le 9 février à 21 heures, le Conseil  
Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par  
Monsieur le Maire le 2 décembre deux mille douze, s'est réuni  
à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la  
Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame de  
CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD,  
Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur  
LEBRAY, Madame GENDRON, Monsieur HAÏAT, Madame  
MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN,  
Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur RAVEL,  
Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur  
FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle  
DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA,  
Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE,  
Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur  
PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ,  
Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur PIVERT à Monsieur FAVREAU  
Madame GOMMIER à Madame NICOT  
Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur AUDURIER  
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC  
Madame ROCCHETTI à Monsieur LAMY  
Monsieur PERRAULT à Monsieur STUCKERT  
Madame KARCHI-SAADI à Madame TÉA

Secrétaire de séance :

Madame MAUVAGE

**N° DE DOSSIER** : 12 A 01

**OBJET** : THÉÂTRE ALEXANDRE DUMAS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS  
DU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

**RAPPORTEUR** : Monsieur BATTISTELLI

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Général des Yvelines pratique une politique d'aide au fonctionnement des équipements culturels depuis de nombreuses années dans le cadre d'une démarche partenariale formalisée par convention.

Le fonctionnement, la programmation et la tarification du Théâtre Alexandre Dumas répondent aux critères requis (carte d'adhésion gratuite pour les Saint-Germainois de moins de 26 ans et représentations scolaires proposées aux tarifs de 5 €, 7 € et 10 € respectivement pour les spectacles destinés aux élèves d'écoles élémentaires, de collèges et de lycées).

Il intègre les nouvelles actions culturelles initiées par le Conseil Général des Yvelines. Ainsi, sa programmation comporte des créations soutenues par le Conseil Général des Yvelines et des spectacles dans le cadre du Festival Antigél, festival d'humour en Yvelines. À titre indicatif, le montant de la subvention de fonctionnement pour le Théâtre Alexandre Dumas s'élève à 53 500 € depuis 2009.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de fonctionnement auprès du Conseil Général des Yvelines au titre de l'année 2012.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter l'attribution d'une subvention de fonctionnement au taux maximal auprès du Conseil Général des Yvelines au titre de l'année 2012,
- signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines